

SEANCE DU 21 MAI 2024

Date de convocation : 11/05/2024

Date d'affichage : 22/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Martine HERMAN, Céline ROCQUES, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Jérôme MAUGER, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM. Nadia CHETTOUH, Alexandre HERMAN, Bastien PEZERIL, Benoît FOURREAU.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 AVRIL 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 02 avril 2024.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord avec le rapport.

TRAVAUX

- Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'état d'avancement des travaux effectués dans le Bas du Bourg.
- En ce qui concerne l'état de la chaussée de la Lande Hurel, des devis vont être demandés.
- En ce qui concerne le chemin du Fief, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis présenté par les établissements MOTTIN concernant la livraison de deux tubes PEHD SC8 pour un montant total de 207 € TTC et l'achat de 4 Tonnes de cailloux à prendre à la Carrière du Fût.

ÉPARAGE

Monsieur le maire précise que l'éparage des chemins est en cours, conformément à la convention passée avec l'entreprise Vantome.

GESTION DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal après discussion des différentes options, décide à l'unanimité des membres présents de continuer à prendre en gestion les voiries d'intérêt communautaire et de se faire rembourser ensuite les coûts afférents par la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage.

REGISTRE GENERAL DES PROTECTIONS DES DONNEES (RGPD)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, résilie la convention en date du 9 juillet 2019 signé avec Coutances Mer et Bocage. De plus, il accepte la proposition de Manche Numérique en tant que service d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel pour un montant de 912 € TTC, incluant le poste de délégué à la dite protection.

MANCHE NUMERIQUE

Monsieur le maire fait un état des lieux sur l'installation de la fibre optique de la commune : 66 prises ont été installées ; 43 personnes ont déjà souscrit un abonnement à la fibre optique. De plus, monsieur le maire

précise aux membres du conseil municipal que la fin du cuivre est prévue d'ici à 2030. De ce fait, pour continuer de bénéficier de la téléphonie fixe et de l'accès à internet il faudra passer par la fibre.

EOLIENNES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, des performances de la centrale éolienne exploitée par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) sur la commune.

Elle a produit en 2023 : 19 817 Mégawatt. Soit l'équivalent de la consommation électrique de 7 800 habitants et a permis d'éviter l'émission de 9 688 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

CANTINE

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le bilan financier du 1^{er} mai au 31 décembre 2023 :

- Nombre de repas réalisés : la cantine du RPF de Monthuchon-Camberton a réalisé 8 329 repas pendant ces 8 mois soit une moyenne de 92 repas par jour.
- Par repas, le coût de l'alimentation représente 3,48 € et le coût du personnel 3,56 €, soit un coût total de 7,04 €, alors que le montant facturé est de 4,50 €. Le reste à charge pour ces deux communes au cours de ces 8 mois de 2023 s'élève donc à 21 427,66 €.

VENTE D'ARBRES

Lors de la tempête Ciaran, 5 arbres sont tombés au niveau du lavoir de la Cuirerie, monsieur Daniel Gosse propose de les prendre au prix de 10 € l'unité.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et facture 50 € à monsieur Gosse.

FDGDON

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la lutte collective contre les frelons asiatiques est lancée pour la saison 2024.

LOGEMENT DES ECOLES

Un logement des écoles va être disponible à compter du 27 juin prochain.

Celui-ci comprenant trois chambres, un séjour, une salle de bains et une cuisine sera remis en location.

EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal que l'employé communal a effectué 4 heures d'heures supplémentaires le 12 mai dernier. Il propose donc de rémunérer l'employé communal à hauteur de ces 4 heures.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent cette proposition.

En outre, Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la secrétaire de mairie a donné sa démission, effective au 30 avril 2024, et que la mairie lui doit 5 jours de CP.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement de la somme correspondante.

Enfin, Monsieur le maire annonce aux membres du conseil municipal qu'une nouvelle secrétaire, Christine Le Marchand a été recrutée, à compter du 23 avril 2024, pour assurer les fonctions d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe pour une durée d'un an.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette embauche.

ADRESSAGE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une réunion publique de présentation de l'adressage est fixée au vendredi 24 mai à 18h30 dans la salle de convivialité.

ÉLECTIONS EUROPEENNES

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les personnes suivantes à la composition des bureaux, le dimanche 30 juin 2024 :

Le matin, de 8 H à 13 H : Michel Penlaë, Prescilla Legluis, Benoît Fourreau, Bastien Pezeril.

L'après-midi, de 13 H à 18 H : Joël Pezeril, Marie-Laure Lehenaff, Christophe Roquier, Philippe Vaugeois.

REPAS DES ANCIENS

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la date du repas des anciens au 17 novembre prochain.

FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal qu'une fête de la musique est prévue le 21 juin sur la place du lavoir à l'Aubrière à partir de 19 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20H45.